

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1640

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Restructuration et réaménagement des espaces publics et infrastructures sur la partie ouest du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 28 septembre 2017

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1640**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Restructuration et réaménagement des espaces publics et infrastructures sur la partie ouest du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 28 septembre 2017

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2016-1236 du 10 octobre 2016, la Métropole de Lyon a décidé l'engagement de la procédure d'expropriation et a approuvé le dossier destiné à être soumis à l'enquête préalable à la DUP de l'opération de restructuration et de réaménagement des espaces publics et infrastructures sur la partie ouest du PEM de Lyon Part-Dieu et a autorisé le Président de la Métropole à solliciter le Préfet du Rhône, à l'issue de l'enquête pour la DUP, et à signer tous les actes liés à la procédure d'expropriation.

Par arrêté n° 69-2017-09-28-001 du 28 septembre 2017, le Préfet du Rhône a déclaré d'utilité publique l'opération de restructuration et de réaménagement des espaces publics et infrastructures sur la partie ouest du PEM de Lyon Part-Dieu.

II - Objectif

Pour mener à bien ce projet dans son ensemble, plusieurs acquisitions foncières étaient nécessaires. Certaines ont pu aboutir grâce à des négociations amiables. Cependant, à ce jour, toutes les emprises nécessaires à la réalisation de l'opération n'ont pas été acquises.

Afin de permettre l'acquisition desdites emprises et de ne pas perdre le bénéfice des procédures menées jusqu'à présent, il est aujourd'hui nécessaire de solliciter le Préfet du Rhône pour la prorogation, pour 5 ans, de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'opération de restructuration et de réaménagement des espaces publics et infrastructures sur la partie ouest du PEM de Lyon Part-Dieu.

L'objet de l'opération, le périmètre à exproprier ainsi que les circonstances de fait et de droit restent inchangées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Autorise le Président de la Métropole à :

a) - solliciter le Préfet du Rhône pour la prorogation, pour 5 ans, du délai fixé dans l'arrêté préfectoral n° 69-2017-09-28-001 du 28 septembre 2017 déclarant d'utilité publique l'opération de restructuration et de réaménagement des espaces publics et infrastructures sur la partie ouest du PEM de Lyon Part-Dieu.

b) - signer tous les actes liés à la procédure d'expropriation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-286270-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
